



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (2023-2024-2025)

Chers citoyens et citoyennes,

Tous les 3 ans, la MRC évalue la valeur des maisons et des propriétés dans chaque municipalité, en se basant principalement sur l'analyse du marché immobilier, ce qui signifie que la valeur des maisons et des propriétés est intimement liée aux prix du marché. Pour faire cette analyse, la MRC utilise des propriétés voisines, représentant des caractéristiques homogènes dans des environnements similaires. (Ex. : l'accès au lac est comparé à l'accès au lac sur le même lac, l'accès aux routes à l'accès aux routes dans les zones voisines).

Notre rôle, déposé la semaine dernière, a augmenté de manière importante, surtout dans certaines zones, ce qui affectera beaucoup d'entre vous pour les 3 prochaines années puisque les valeurs sont en vigueur pour 2023-2024-2025.

Lors de nos discussions budgétaires cette année, nous tiendrons compte de cette augmentation pour voir comment nous pouvons ajuster notre taux d'imposition afin d'en réduire l'impact. Cependant, étant donné que les augmentations affecteront proportionnellement tout le monde différemment, le taux d'imposition le sera également.

Prochaines étapes

1. Tous les citoyens peuvent demander à voir leur valeur fiscale actuelle et passée, soit en se présentant au bureau municipal, soit en demandant une copie de leur rôle à info@lac-tremblant-nord.qc.ca
2. Tous les citoyens ont le droit de contester leur évaluation, le formulaire à cet effet peut être obtenu au bureau municipal ou sur le [site internet du MAMH](#). Le coût de la contestation varie en fonction de la valeur de la propriété :
 - Valeurs inférieures à 500 000\$: 83,70\$.
 - Valeurs entre 500 000\$ et 2 000 000\$: 334,70\$.
 - Valeurs comprises entre 2 000 000\$ et 5 000 000\$: 557,80\$.
 - Valeurs supérieures à 5 000 000\$: 1 115,75\$.
3. Le Conseil déposera son budget le 17 décembre, il sera possible d'assister à cette réunion en présentiel ainsi qu'en ligne.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Kim Meyer et votre Conseil



MUNICIPALITÉ DE
LAC-TREMBLANT-NORD

DEPOSIT OF THE ASSESSMENT ROLL (2023-2024-2025)

Dear citizens,

Every 3 years, the MRC evaluates the home and property values in every municipality, based primarily on the analysis of the real estate market, meaning home and property values are intimately related to market prices. To do this analysis, the MRC uses neighbouring properties, representing homogeneous characteristics in similar environments. (i.e.: lake access is compared to lake access on the same lake, road access to road access in neighbouring areas).

Our roll, deposited last week, has increased significantly, especially in certain areas. This will affect many of you and will do so for the next 3 years as the values are in effect for 2023-2024-2025.

During our budget discussions this year, we will be taking this increase into consideration to see how we can adjust our tax rate to help reduce the impact. However, given that the increases will proportionately affect everyone differently, the tax rate will also.

Next steps

1. All citizens can ask to see their current and past tax value, either by presenting themselves at the municipal office or by asking for a copy of their role at info@lac-tremblant-nord.qc.ca
2. All citizens have the right to contest their evaluation, the form can be obtained at the municipal office or on the MAMH [website](#). Cost for the contestation varies depending on the value of the property:
 - Values inferior to 500 000\$: 83,70\$
 - Values between 500 000\$ and 2 000 000: 334,70\$
 - Values between 2 000 000\$ and 5 000 000\$: 557,80\$
 - Values over 5 000 000\$: 1 115,75\$
3. Council will deposit their budget on December 17th, it will be possible to view this meeting in real time and online.

Don't hesitate to communicate with us if you have any questions.

Kim Meyer and your Council